



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2010

Publication : 12/04/2010

VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mars 2010

DOSSIER N° 19 :
ACQUISITION AMIABLE DE LA
PROPRIETE PEFFAUD
SISE 368 AVENUE DE TIVOLI

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 30 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME CAZURANG, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME MACERON, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME SALIN (à M. VALMIER), M. JALABERT (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME CAZURANG), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

**DOSSIER N° 19 : ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE PEFFAUD
SISE 368 AVENUE DE TIVOLI**

RAPPORTEUR : M. PRIGENT

Dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Georges PEFFAUD, propriétaire d'un terrain situé 368 Avenue de Tivoli, Maître Patrick de LABARRE a demandé à la ville de faire connaître ses intentions quant au devenir de ce bien

Cette parcelle cadastrée section AD n°395, d'une contenance de 7943 m², est intégralement concernée par un emplacement réservé n° 5.31 b au Plan Local d'Urbanisme pour l'extension de l'ensemble sportif des Ecus.

L'estimation effectuée par France Domaine s'élève à 1 200 000 euros.

Compte tenu du fait qu'il est opportun de poursuivre le projet d'extension de la Plaine des Sports, Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante :

- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à acquérir la parcelle située 368 Avenue de Tivoli suivant l'estimation de France Domaine,
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 30 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET

TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE

FRANCE DOMAINE
 208 Rue Fernand Audeguil
 33 061 BORDEAUX Cedex

☎ : 05 56 00 13 50
 Fax : 05 56 00 13 51

7300-A-SD

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

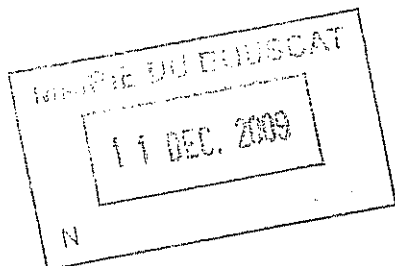
(Code du Domaine de l'État, art. R. 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)
 Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001
 Articles L1211-1 et L1211-2 du Code générale de la propriété des personnes
 publiques

Affaire suivie par Erika MOREAU
 Téléphone : 05 56 00 13 53
 Courriel :
erika.moreau@dafip.finances.gouv.fr
 Vos réf : JyP/MCC
 LE BOUSCAT

MONSIEUR LE MAIRE
 COMMUNE DU BOUSCAT
 HOTEL DE VILLE BP 45
 33491 LE BOUSCAT CEDEX

N° 2009-069V 3487

ACQUISITION AMIABLE



1. Service consultant .

Commune du Bouscat
 33491 LE BOUSCAT Cedex

Hôtel de Ville BP 45

2. Date de la Consultation :

demande reçue le 18 novembre 2009

3. Opération soumise au contrôle (objet ou but) :

Acquisition amiable en vue de l'extension de l'ensemble sportif des Ecus

4. Propriétaire présumé :

Succession PEFFAUD Georges par Maître Patrick de LABARRE cours du XXX juillet
 33 000 BORDEAUX

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération

COMMUNE DE LE BOUSCAT

Référence cadastrale	Adresse	Superficie
AD 395	368 avenue de Tivoli	7943 m ²



Maison en simple rez de chaussée construite en 1956 , murs en briques, toiture tuiles,
 chauffage central fuel, menuiseries bois anciennes simple vitrage :
 Entrée par une véranda de 7m² en partie métallique et en partie en double vitrage alu , cuisine
 carrelée de 12m² , souillarde carrelée de 3m² avec porte sur la cuisine et la véranda, couloir

carrelé de 9m² de desservant à gauche un séjour carrelé de 14m², deux chambres sol parquet de 12m² et 11m², à droite une salle d'eau (douche lavabo, bidet) 5m², une chambre sol parquet de 10m², WC de 1 5m² en bout de couloir
Garage attenant de 25m² avec rideau métallique

Second garage indépendant de la maison en plaques de ciment de 42m² environ avec 2 portes basculantes pour véhicules et 1 porte piéton et fenêtre

Sur le terrain château d'eau avec puits : le propriétaire était maraîcher, le terrain est aménagé avec une cinquantaine d'arrivées d'eau pour l'arrosage

Etat d'entretien de la maison . passable – traces d'humidité
Terrain bordé par la voie ferrée de ceinture sur un côté. Façade de 45m sur l'avenue de Tivoli qui s'élargit légèrement sur une profondeur de 143m environ

5 a. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme le terrain est classé en zone #UDm3 secteur de tissu de forme mixte et en totalité en emplacement réservé de super structure pour extension de l'ensemble sportif social et culturel 5.31b

6. . Origine de propriété : Ancienne

7. Situation locative : Libre d'occupation

8. Détermination de la valeur de l'immeuble concerné

	Prix unitaire	Superficie utile	Prix total
Maison avec terrain de 1443m ²	2000€	119m ²	238000,00 €
Terrain	150€	6500m ²	975000,00 €
Total arrondi			1 200 000€

La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement ; elle est réalisée sous réserve des coûts éventuels liés à la présence d'amiante (Code de la Santé Publique art L 1334-13 et R. 1334-15 à R. 334-29), de plomb (CSP : articles L. 1334-5 et L. 1334-6 – art R 1334-10 à 1334-13 ; art L. 271-4 et R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation), ou de termites et autres insectes xylophages (cf. code de la construction et de l'habitation art L. 133-6 et R. 133-1 – R. 133-7 - art L 271-4 et R. 271-5) »

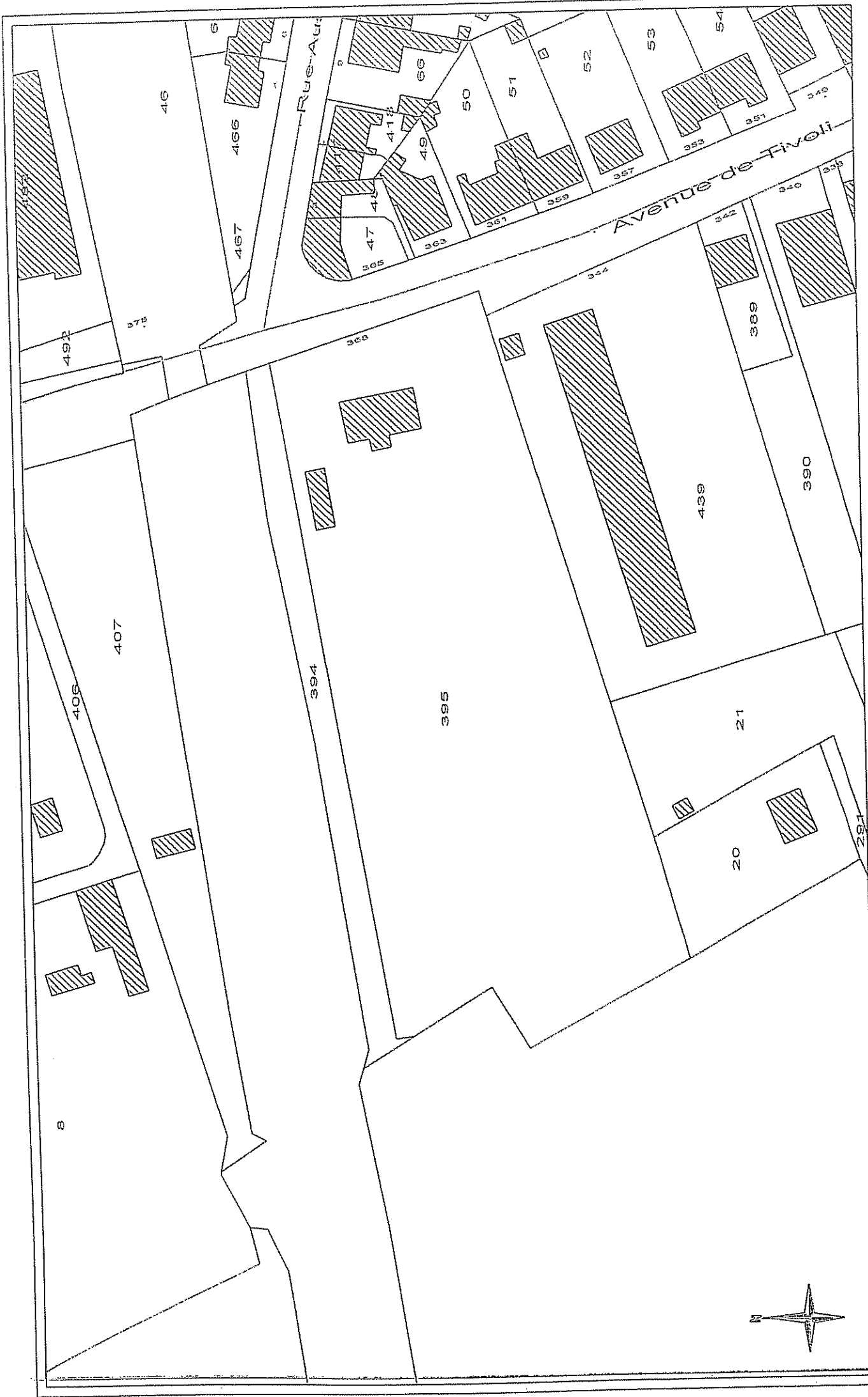
9. . Observations particulières .

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la comptabilité publique

A BORDEAUX, le 4 décembre 2009
P/le Trésorier Payeur Général
par délégation
L'Inspecteur Principal

René Claude SABOURET



AD n° 395 - 368 Avenue de Tivoli

Echelle 1/1000

